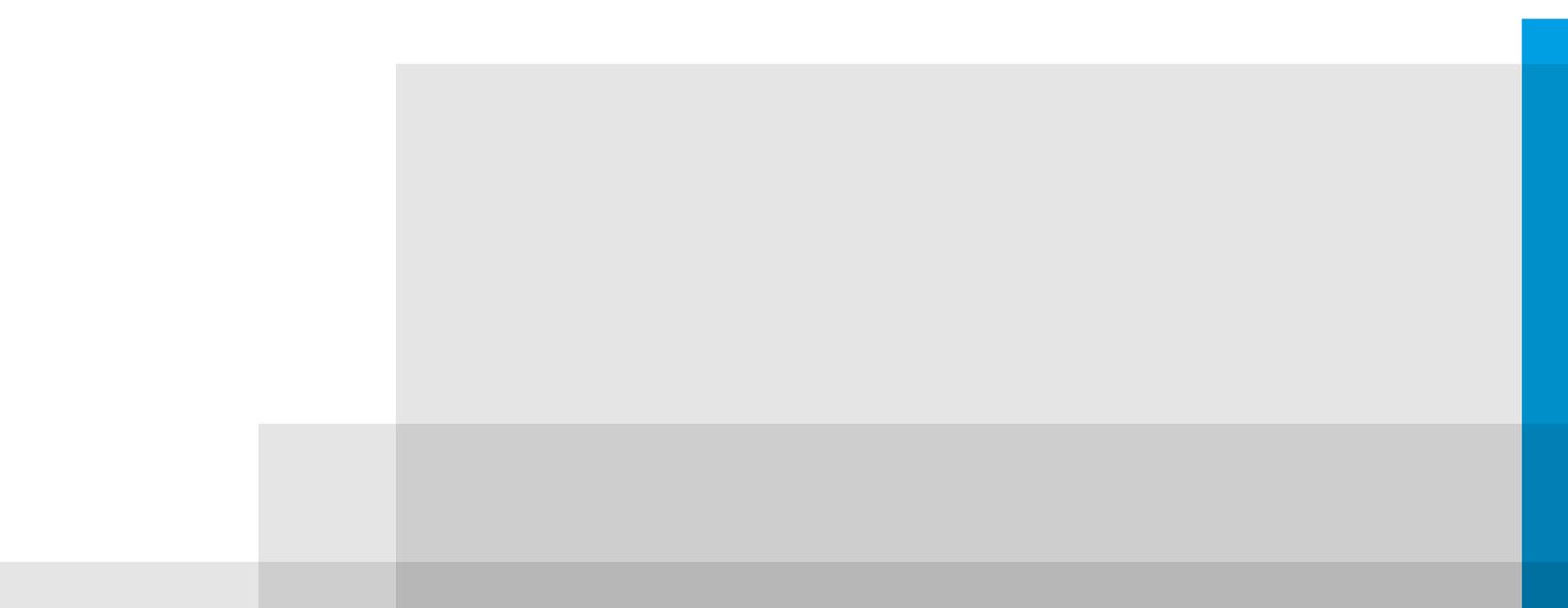

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

États financiers

31 mars 2024



FADOQ - RÉGION DE LAVAL

États financiers

31 mars 2024

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Note complémentaire	7 - 12
Annexe	13

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de
FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme FADOQ - RÉGION DE LAVAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'organisme, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

¹
FBL S.E.N.C.R.L.

Terrebonne, le 3 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A116737

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

3

	2024	2023
Produits		
Cotisations	432 655 \$	405 489 \$
Subventions (annexe A)	48 416	87 642
Intérêts	7 876	5 432
Commandites et dons	3 942	3 942
Commandites assurances	24 500	24 875
Redevances assurances	4 500	3 018
Publicité	15 132	24 052
Activités	107 193	68 006
Autres produits	2 346	166
	646 560	622 622
Charges		
Salaires et charges sociales	252 832	245 000
Achats cartes de membres FADOQ	124 210	112 455
Frais d'expédition	24 904	23 986
Remises aux clubs	3 516	4 371
Publicité et dons	3 461	8 606
Déplacements et représentation	2 670	1 345
Assurances	1 893	1 792
Cotisations et abonnements	1 242	607
Fournitures de bureau	8 617	8 048
Fournitures informatiques	2 722	7 572
Honoraires professionnels	20 150	16 056
Loyer	51 742	46 612
Location - Équipement	2 784	2 439
Entretien et réparations	3 639	2 230
Télécommunications	7 936	3 649
Congrès, groupe de travail et AGA	8 023	9 343
Développement et promotion	3 934	1 041
Bulletin loisirs	28 150	21 977
Activités	95 009	77 541
Programme Action Aînés du Québec	11 518	33 466
Population active	4 581	11 692
Nouveaux Horizon	-	10 614
Frais de déménagement	4 342	-
Amortissement - Immobilisations corporelles	23 261	16 466
Frais bancaires	16 746	11 522
	707 882	678 430
Insuffisance des produits sur les charges	(61 322) \$	(55 808) \$

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2024

4

	Investis en immobilisations	Non affectés	2024 Total
Solde au début	52 956 \$	67 270 \$	120 226 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(23 261)	(38 061)	(61 322)
Solde à la fin	29 695 \$	29 209 \$	58 904 \$

	Investis en immobilisations	Non affectés	2023 Total
Solde au début	69 422 \$	106 612 \$	176 034 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(16 466)	(39 342)	(55 808)
Solde à la fin	52 956 \$	67 270 \$	120 226 \$

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Bilan

31 mars 2024

5

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	143 974 \$	183 190 \$
Placements temporaires (note 3)	111 305	106 228
Autres créances (note 4)	24 699	26 937
Subventions à recevoir	9 500	-
Frais payés d'avance	5 674	5 635
	295 152	321 990
Immobilisations corporelles (note 5)	29 695	52 956
	324 847 \$	374 946 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	33 440 \$	21 186 \$
Cotisations perçues d'avance	181 795	161 390
Produits reportés	1 500	-
Subventions reportées à court terme (note 7)	37 316	15 156
	254 051	197 732
Dettes à long terme (note 8)	-	40 000
Subventions reportées à long terme (note 9)	11 892	16 988
	265 943	254 720
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations corporelles	29 695	52 956
Non affecté	29 209	67 270
	58 904	120 226
	324 847 \$	374 946 \$

Pour le conseil d'administration

administrateur

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

6

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(61 322) \$	(55 808) \$
Ajustement pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	23 261	16 466
	(38 061)	(39 342)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	49 018	(23 036)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 957	(62 378)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
Subventions reportées	(5 096)	(7 281)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(45 096)	(7 281)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(34 139)	(69 659)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	289 418	359 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	255 279 \$	289 418 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	143 974 \$	183 190 \$
Placements temporaires	111 305	106 228
	255 279 \$	289 418 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Cet organisme est également constitué comme un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme opère une association regroupant des aînés. Sa mission est de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant toutes les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins, d'organiser des activités et de leur offrir des programmes et des services répondant à leurs intérêts afin de favoriser leur qualité de vie et leur épanouissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un apport à recevoir, qu'il soit affecté, non affecté ou reçu à titre de dotation, est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Lorsqu'un apport à recevoir est comptabilisé, mais que les produits sous-jacents ne peuvent pas être constatés aux résultats de l'exercice, la contrepartie est alors comptabilisée à titre d'apports reportés.

La subvention relative aux immobilisations corporelles est comptabilisée à titre de subventions reportées puis amortie de la même façon que le matériel informatique auquel elle se rapporte.

Les produits provenant des cotisations sont comptabilisés au moment de l'adhésion officielle des membres lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Ces produits sont reportés et comptabilisés aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations.

Les produits de commandites et redevances assurances, les produits de publicité et d'activités sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placements et autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Apports reçus sous forme de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des autres créances et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des unités de fonds mutuels.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2024	2023
Unités de fonds mutuels (coût 111 305 \$; 106 228 \$ au 31 mars 2023)	111 305 \$	106 228 \$

4. AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
Taxes à la consommation	- \$	1 332 \$
Comptes à recevoir	24 699	25 605
	24 699 \$	26 937 \$

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Note complémentaire

31 mars 2024

10

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	72 250 \$	54 658 \$	17 592 \$	25 132 \$
Mobilier et équipement de bureau	30 850	19 084	11 766	14 706
Améliorations locatives	20 182	19 845	337	13 118
	123 282 \$	93 587 \$	29 695 \$	52 956 \$

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs	15 249 \$	6 293 \$
Frais courus	1 829	6 112
Dû au Club Île Jésus	36	1 360
Dû au Club St-François	425	1 030
Salaires et vacances	14 814	6 391
Taxes à la consommation	1 087	-
	33 440 \$	21 186 \$

7. SUBVENTIONS REPORTÉES À COURT TERME

	2024	2023
Nouveaux Horizons	22 720 \$	- \$
Croix Rouge	5 096	7 281
Programme Action Aînés du Québec	-	7 875
Ministère de l'Éducation et des Services Sociaux	9 500	-
	37 316 \$	15 156 \$

	2024	2023
Solde au début	15 156 \$	51 743 \$
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(15 156)	(43 868)
Montant reçu pour l'exercice suivant	32 220	-
Portion à court terme des subventions reportées long terme	5 096	7 281
Solde à la fin	37 316 \$	15 156 \$

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Note complémentaire

31 mars 2024

11

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt, dont l'encours de crédit est de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêts ^(a)	- \$	40 000 \$

(a) En 2020, l'organisme avait bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé au remboursement d'un montant de 60 000 \$ et a bénéficié de la radiation du solde de l'emprunt d'un montant de 20 000 \$. Puisque l'organisme avait déjà comptabilisé cette radiation lors de l'octroi de l'emprunt, aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard aux résultats de l'exercice 2024.

9. SUBVENTIONS REPORTÉES À LONG TERME

	2024	2023
Croix Rouge	11 892 \$	16 988 \$

	2024	2023
Solde au début	16 988 \$	24 269 \$
Portion à court terme des subventions reportées long terme	5 096	7 281
Solde à la fin	11 892 \$	16 988 \$

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Autres créances	2 238 \$	4 733 \$
Subventions à recevoir	(9 500)	12 787
Frais payés d'avance	(39)	(507)
Créditeurs	12 254	5 983
Cotisations perçues d'avance	20 405	(1 945)
Subventions reportées à court terme	22 160	(36 587)
Produits reportés	1 500	(7 500)
	49 018 \$	(23 036) \$

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'immeubles en vertu de baux venant à échéance le 31 mai 2024 ainsi que le 31 mars 2029 et d'un entrepôt en vertu d'un bail annuel. L'organisme loue également un photocopieur en vertu d'un contrat de location-exploitation venant à échéance en juillet 2028. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

	Immeubles	Équipement	Total
2025	33 909 \$	2 387 \$	36 296 \$
2026	23 610	2 387	25 997
2027	24 248	2 387	26 635
2028	24 876	2 387	27 263
2029	25 524	796	26 320
	132 167 \$	10 344 \$	142 511 \$

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

FADOQ - RÉGION DE LAVAL

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2024

13

	2024	2023
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Gouvernement du Canada	- \$	729 \$
Gouvernement du Québec	39 461	59 486
Ville de Laval	300	2 500
Croix Rouge	7 875	10 401
Nouveaux horizon	780	14 526
	48 416 \$	87 642 \$